

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Septembre 2015

PRESENTS : Tous sauf Jacques ADRIANSEN, Dominique LHOMME, Jérémy PASTEUR, Gérard MARTIN, Sylvie ZILIO

M. Louis MARTIN a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 août 2015 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 1: PDALHPD : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERES

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Doubs a sollicité des aides financières dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (**PDALHPD**) par le biais du Fonds de Solidarité pour le Logement (**FSL**) et du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (**FAAD**).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer des subventions comme suit :

- **FAAD** : 0,3 € x 489 (pop INSEE) = 146,7 € : 10 voix pour : proposition adopter à l'unanimité

- **FSL** : 0,61 € x 489 (pop INSEE) = 298,29 € 10 voix pour : proposition adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2 : COURS DE YOGA : DEMANDE DE SALLE

M. le Maire présente au Conseil la demande reçue en Mairie pour proposer des cours de yoga sur la Commune.

Le Conseil municipal prend connaissance de la demande mais souhaite avoir des précisions quant aux jours, heures souhaités ainsi que les conditions demandées pour l'activité proposée.

Le Conseil se prononcera ultérieurement une fois qu'il aura tous les éléments nécessaires.

DELIBERATION N° 3 : CONVENTION VENTE GROUPEE DE BOIS ONF / COMMUNE DE ROSET-FLUANS

M. le Maire présente au Conseil une convention proposée par l'ONF visant à procéder à de la vente groupée de bois d'essence hêtre.

Les parcelles concernées sont 14r et 28r pour un volume de 412 m³. Quatre entreprises sont susceptibles d'acquérir ces bois : SIBC ; AJ WOOD ; NATURE BOIS ENERGIE ; SA CALVI.

Une fois les explications de M. le Maire entendues, le Conseil l'autorise à signer la convention avec l'ONF.

DELIBERATION N° 4 : REGLEMENT AFFOUAGE / PRIX AFFOUAGE 2016

M le Maire rappelle que le prix de l'affouage pour 2014 était de 7 € le stère conformément à la délibération du 24/10/2014.

Le Conseil décide de maintenir le prix du stère d'affouage à 8 €. Les lots seront distribués le 08 octobre 2015.

M. le Maire propose également de modifier la délibération du 08 novembre 2013 instaurant une amende de 100 € en cas de non-respect du règlement.

Le Conseil approuve la modification de ladite délibération en passant le montant de l'amende de 100 € à 200 € en cas de non-respect du règlement d'affouage et approuve le règlement d'affouage.

DELIBERATION N° 5 : VENTE PARCELLE QUARTIER « AUX ANCIENS ESSARTS » : CONTRAT AVEC GUY HOCQUET SAIN-VIT

M. le Maire informe le Conseil que l'agence immobilière Guy Hocquet a été sollicitée pour établir une proposition de prix pour la mise en vente d'une parcelle communale à construire située « Aux Anciens Essarts ».

L'agence propose de mettre en vente le terrain pour une valeur marchande de 50 000 € pour 690 m² constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide dans un premier temps de faire lui-même de la publicité pour cette parcelle jusqu'au 01 novembre 2015 puis recontactera l'agence Guy Hocquet après cette date en fonction des résultats.

DELIBERATION N° 6 : RENOUELEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLES RURAUX SAFER

M. le Maire présente la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux entre la Commune de Roset-Fluans et le SAFER pour les parcelles ZD 76 J & P et ZD 74.

Les conventions sont reconduites pour une durée de 6 campagnes qui commencera le 01/01/2016 pour se terminer le 31/12/2021.

Est également annexé à la convention, un cahier des charges présentant les activités sur ces parcelles.

Le conseil donne son accord pour renouveler les conventions avec la SAFER et autorise M. le Maire à les signer.

DELIBERATION N° 7 : ATTRIBUTION PARCELLES ZD 76P ; ZD 76J ; ZD 74 CONVENTION SAFER

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à l'attribution de la parcelle communale cadastrée ZD 0076 J sise au lieudit Noyer Fourchu et d'une superficie de 3 ha 14 a 85 ca. Il n'y a pas de changement d'exploitant pour les parcelles ZD 76P & ZD 74.

Les différents agriculteurs de la Commune ont été sollicités, trois candidatures argumentées sont parvenues en Mairie :

Le Conseil municipal procède à un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

- GUILLEMIN François : 7 voix
- EARL DES EPIS : 1 voix
- EARL PINARD : 1 voix
- bulletin blanc : 1

La parcelle est donc attribuée à M. François GUILLEMIN.

DELIBERATION N° 8 : PASSAGE A LA DEMATERIALISATION

A la demande de M. HENRIOT, Trésorier comptable de la collectivité, le conseil municipal approuve la proposition de M. Le Maire de procéder à la transmission de la comptabilité et paies sous forme dématérialisée.

Le conseil n'autorise pas le recours à la signature électronique.

La mise en place de la dématérialisation sera effective à compter du 01 novembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

Compte rendu affiché le 01 octobre 2015

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN